

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 21 AVRIL 2026**

L'an deux mil vingt-six et le-vingt-un du mois d'avril à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué par Madame Virginie GIROD, Maire, s'est réuni à la Mairie.

**Présents :**

Mesdames Manon DUSSOLLIER, Eliane DUTHEL, Céline GABRIELE, Virginie GIROD, Laetitia GRUMIER, Coralia LÉGAUT, Peggy MARTIN, Solange MILLION-ROUSSEAU  
Messieurs Cyril BUISSON-BERTRAND, Paul CLAVIER, Lionel COMPASSI, Jérémy LE TURDU, Gilles MAGNIN, Joël MILLION-ROUSSEAU, Laurent PERRAUD

**Absent excusé :**

**Secrétaire de séance :** Madame Laetitia GRUMIER est désignée et accepte cette fonction.

Date de la convocation : 10/04//2026

Date d'affichage : 10/04/2026

Ouverture de séance : 19h00, le quorum est atteint.

**L'ordre du jour est le suivant :**

- 1- Validation du PV du Conseil Municipal du 20 mars 2026
- 2- Délibération 28-2026 : composition de la Commission d'Appel Offre
- 3- Délibération 29-2026 : désignation du délégué « élu(e) » au Comité National d'Action Sociale (CNAS)
- 4- Délibération 30-2026 : formation des élus
- 5- Délibération 31-2026 : proposition des personnes appelées à siéger à la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)
- 6- Point sur les commissions communales
- 7- Point sur les commissions CCY
- 8- Points divers

**Préambule :**

Madame le Maire a présenté les principaux partenaires institutionnels de la Commune, à savoir la Communauté de Communes de Yenne (CCY), le Syndicat Mixte de l'Avant-Pays Savoyard (SMAPS), ainsi que les sénateurs et députés de notre territoire.

**1- Validation du PV du Conseil Municipal du 20 mars 2026**

Madame le Maire soumet le Procès-verbal de la séance du 20 mars 2026 à l'approbation du Conseil Municipal.

Le Procès-verbal est approuvé à l'unanimité et sera affiché dans la semaine qui suit la présente réunion.

## **2- Délibération 28-2026 : composition de la Commission d'Appel Offre**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commission d'appel d'offre examine et valide les procédures de passation des marchés publics lorsque le montant dépasse le seuil réglementaire. Elle est composée du Maire (Président de la commission) et de 3 membres titulaires et de 3 membres suppléants.

Vu les dispositions de l'article L1411-5 du Code général des collectivités territoriales qui dispose que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L1411-5 du même code,

Vu les dispositions de l'article L1411-5 du Code général des collectivités territoriales, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3500 habitants doit comporter, en plus du Maire, président, 3 membres titulaires et trois membres suppléants élus au sein du Conseil Municipal, à la présentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires,

### **Sont déclarés élus :**

- Membres titulaires : Messieurs Laurent PERRAUD, Gilles MAGNIN, Joël MILLION-ROUSSEAU.
- Membres suppléants : Messieurs Paul CLAVIER, Jérémy LE TURDU, Cyril BUISSON-BERTRAND.
- Présidente de la Commission d'Appel d'Offre : Madame Virginie GIROD, Maire.

## **3- Délibération 29-2026 : désignation du délégué « élu(e) » au Comité National d'Action Sociale (CNAS)**

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que la commune adhère au Comité National d'Action Sociale (CNAS), organisme qui propose des prestations sociales au bénéfice des agents territoriaux (aides financières, prestations familiales, loisirs, etc.).

*Madame Manon DUSSOLLIER ainsi que Monsieur Cyril BUISSON-BERTRAND précisent qu'en raison de leurs fonctions, ils ont accès aux différentes prestations proposées par le CNAS, lesquelles peuvent être mobilisées dans de nombreux domaines tels que l'aide financière ponctuelle, le soutien aux familles, les activités culturelles et de loisirs, les vacances, ou encore l'accompagnement dans certaines situations personnelles.*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la Commune de Saint Jean de Chevelu est membre du Comité National d'Action Sociale (CNAS),

Conformément à l'article 24 du règlement de fonctionnement du CNAS, chaque collectivité adhérente doit désigner un délégué représentant le collège des élus et désigner un délégué représentant le collège des bénéficiaires. Il est rappelé que la durée du mandat des délégués locaux est calquée sur celle des conseils municipaux et est donc de six ans.

**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- Désigne Madame Manon DUSSOLLIER comme déléguée représentant le collège des élus au Comité National d'Action Sociale.

**4- Délibération 30-2026 : formation des élus**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que, conformément au nouveau statut de l'élu local, les membres du Conseil municipal bénéficient d'un droit à une formation adaptée à l'exercice de leurs fonctions. Une formation doit obligatoirement être organisée au cours de la première année de mandat pour les élus titulaires d'une délégation.

Vu les articles L2123-12 à L2123-14 ainsi que les articles R1221-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que dans les trois mois suivant son renouvellement, le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur l'exercice du droit à la formation de ses membres. Il détermine les orientations et les crédits ouverts à ce titre ;

Considérant par ailleurs que le droit à la formation en lien avec le mandat est reconnu au bénéfice des membres du Conseil Municipal qui ont droit à un congé formation de 24 jours au total, pour la durée de leur mandat, quel que soit le nombre de mandat détenus et qui ont la qualité de salarié ;

Considérant que les frais de formation incluant les frais de déplacement, de séjour et d'enseignement donnent droit à remboursement, et constituent une dépense obligatoire de la commune dès lors que l'organisme dispensateur est agréé par le ministère des collectivités territoriales ;

Considérant que les pertes de revenu subies par l'élu du fait de l'exercice de son droit à la formation sont compensées par la commune dans la limite de 21 jours par élu pour la durée du mandat et d'une fois et demie la valeur horaire du salaire minimum de croissance par heure ;

Considérant que, par ailleurs, le montant prévisionnel des dépenses de formation des élus ne peut être inférieur à 2 % du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux membres du conseil municipal, sans que le montant réel des dépenses de formation ne puisse excéder 20% du même montant ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- Décide d'inscrire au budget principal une enveloppe annuelle dédiée à la formation des élus municipaux égale à 20% du montant total des indemnités de fonction pouvant être allouées aux membres du conseil municipal.

-Précise que les formations relatives à l'exercice du mandat doivent être dispensées par un organisme agréé par le ministre des Collectivités territoriales et que la prise en charge de la formation des élus sera subordonnée à une demande préalable de remboursement précisant l'objet de la formation et l'adéquation avec les fonctions électives exercées pour le compte de la collectivité, ainsi qu'à la fourniture d'un état des justificatifs de dépenses ;

- Autorise Madame le Maire à signer tout document, toute pièce administrative s'y rapportant, et plus généralement à faire le nécessaire pour la bonne conclusion du dossier.

## **5- Délibération 31-2026 : proposition des personnes appelées à siéger à la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)**

Madame le Maire rappelle que l'article 1650 du Code général des impôts institue dans chaque commune une commission communales des impôts directs présidée par le Maire ou par l'adjoint délégué.

Cette commission est composée :

Du Maire président de la Commission ;

De 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants si la population est inférieure à 2 000 habitants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du Conseil Municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Par ailleurs, peuvent participer à la commission communale des impôts directs, sans voix délibérative, les agents de la commune, dans la limite suivante :

- 1 agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseiller municipaux, soit au maximum avant le 20 mai 2026.

La liste est annexée à cette délibération et sera transmise à la Direction Générale des Finances Publiques.

## **6- Point sur les commissions communales**

### **➤ Commission Scolaire Madame Coralia LÉGAUT :**

**Le conseil d'école :** Mesdames Coralia LÉGAUT et Manon DUSSOLLIER ont assisté au conseil d'école du 24 mars 2026.

Madame Manon DUSSOLLIER a informé le Conseil Municipal que lors de cette rencontre plusieurs sujets ont été abordés, notamment le bilan des projets de classes et des actions communes de l'école (cycle natation, repas de fin d'année, les spectacles...), elle a également précisé que l'effectif total de l'école est de 61 élèves actuellement, suite au départ d'une fratrie de 3 enfants, et que les effectifs prévisionnels pour la rentrée 2026-2027 s'élèveraient à 63 élèves.

**La commission dérogation scolaire :** La commission s'est réunie le 30 mars en présence des membres de la commission scolaire et de la directrice de l'école. Deux demandes de dérogation scolaire ont été examinées : l'une a reçu un avis favorable, tandis que l'autre a été refusée. Madame Coralia LÉGAUT a indiqué qu'une rencontre avec les parents concernés par ce refus était prévue en présence de la directrice de l'école.

**Réunion de la commission scolaire :** Madame Eliane DUTHEL a informé le Conseil que la commission s'était réunie le 8 avril. Plusieurs thèmes ont été abordés : les missions de la collectivité par rapport à l'école ainsi qu'une présentation générale de l'école.

**Projet radio :** Mesdames Virginie GIROD et Coralia LÉGAUT ont été invitées à participer au « projet radio » organisé par l'école le 13 mars. Cette intervention a permis de présenter aux élèves le rôle de la municipalité, du Maire et des conseillers municipaux.

➤ Commission Cérémonie Madame Coralia LÉGAUT

Madame Laetitia GRUMIER a informé le Conseil Municipal que la commission s'est réunie le 20 avril afin de faire un point sur les différents règlements concernant la salle des fêtes, la maison des associations et l'abri du lac.

Cette réunion a également permis d'échanger sur les temps forts prévus au cours de l'année notamment les cérémonies, le nettoyage citoyen...

➤ Commission Finances Monsieur JérémY LE TURDU

**Finances et subventions :** Monsieur JérémY LE TURDU a exposé au Conseil Municipal les futurs projets la commune précisant que leur réalisation nécessitera la mobilisation d'emprunts bancaires. Concernant les aides publiques, il a informé l'assemblée qu'une rencontre avait eu lieu avec le Sous-Préfet de la Savoie, en présence de Mesdames Virginie GIROD et Peggy MARTIN, afin de faire l'état des lieux des dossiers de subventions déposés. Dans cette continuité, une réunion dans le cadre du FDEC (Fonds Départemental d'Équipement des Communes) est programmée pour le 27 avril 2026.

**Informatique et téléphonie :** Monsieur Paul CLAVIER informe le Conseil que, accompagné de Monsieur JérémY LE TURDU, ils ont rencontré le représentant de l'entreprise BSO, actuelle prestataire de la commune en matière d'informatique et de téléphonie. Cette rencontre avait pour objectif d'établir un bilan des prestations assurées et a notamment permis de valider la création de deux nouvelles adresses électroniques fonctionnelles. Par ailleurs, Monsieur Paul CLAVIER précise que des consultations auprès d'autres prestataires seront prochainement engagées afin de comparer les offres disponibles sur le marché, dans le but d'optimiser et de faire évoluer le contrat de maintenance informatique et de téléphonie de la commune.

➤ Commission Patrimoine Monsieur JérémY LE TURDU

Monsieur JérémY LE TURDU a informé le Conseil Municipal qu'il a rencontré le gestionnaire des logements communaux le 21 avril. Une étude de rentabilité sera effectuée par la commission puis présentée au Conseil Municipal.

-Projet « Poney au Lac » : Monsieur JérémY LE TURDU a indiqué que le projet a rencontré quelques obstacles d'ordre administratifs. Madame le Maire précise qu'elle a invité la chargée de projet à poursuivre les démarches.

- Projet « embarcadères au Lac de Saint Jean de Chevelu » : Monsieur JérémY LE TURDU a informé le Conseil Municipal que la commune a été sollicitée par l'AAPPMA, Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, « La Gaule Yannoise », laquelle a

souhaité améliorer les conditions d'utilisation et de stationnement des barques liées à l'activité pêche par l'installation de deux embarcadères.

Après un tour de table, le Conseil Municipal a émis un avis favorable à cette démarche.

➤ Commission Urbanisme Monsieur Jérémy LE TURDU

Monsieur Jérémy LE TURDU a informé la Conseil Municipal des dossiers d'urbanisme en cours. Il a rappelé également que les recours contentieux contre l'OAP de la Perrotière sont toujours en cours.

➤ Commission Plan Communal de Sauvegarde Monsieur Paul CLAVIER

Monsieur Paul CLAVIER a expliqué que le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) a pour objectif d'anticiper et de gérer les situations exceptionnelles telles que les inondations, les épisodes de canicule ou tout autre événement majeur. Il rappelle également que ce document définit les rôles de chacun, les moyens mobilisables ainsi que les procédures à mettre en œuvre en cas de crise.

Profitant de la séance du Conseil Municipal, Monsieur Paul CLAVIER a présenté la répartition des rôles entre les différents intervenants. Une fois finalisé, le PCS sera présenté aux membres du Conseil ainsi qu'aux agents communaux.

➤ Commission Travaux Monsieur Laurent PERRAUD

Monsieur Laurent PERRAUD a informé le Conseil Municipal que la commission s'est réunie le samedi 18 avril et que cette dernière se réunira à nouveau le 22 avril.

Il a précisé également que la rencontre a été l'occasion d'aborder plusieurs sujets :

- Présentation du projet « sécurisation de la traversée de la RD1504 et aménagement du centre bourg avec la création d'une place du village ». Monsieur Laurent PERRAUD ajoute que, dans ce cadre, une réunion est prévue le 22 mai à 15h30 avec les services du Département.

- La réfection du toit de l'église : Monsieur Joël MILLION-ROUSSEAU informe le Conseil Municipal qu'il participe régulièrement aux réunions de chantiers. Les travaux avancent de manière satisfaisante et la livraison devrait intervenir avant la date initialement prévue au calendrier.

- Le marquage au sol : les travaux de marquage ont été réalisés conformément au planning prévu. Monsieur Joël MILLION-ROUSSEAU signale toutefois certaines difficultés ayant empêché l'entreprise de finaliser le marquage au parking de Saint-Jean d'en-Haut, en raison de véhicules stationnés malgré l'affichage préalable de l'arrêté municipal. Quelques incivilités ont également été constatées, notamment le déplacement de barrières de sécurité.

- La salle des fêtes : le remplacement des vitres fissurées a été effectué.

- La station d'épuration : dans le cadre des travaux à réaliser sur la station d'épuration, des demandes de devis ont été sollicitées pour la réalisation d'une étude de sol. Monsieur Laurent PERRAUD informe également le Conseil municipal que la commune a réceptionné les nouvelles turbines.

- Le déneigement : Monsieur Laurent PERRAUD rappelle que le prestataire en charge du déneigement a dénoncé la convention en vigueur. La commune devra donc rechercher un nouveau prestataire à compter de l'année prochaine. Il précise enfin qu'une rencontre devra être organisée avec les communes signataires de la convention.

➤ Commission Communication Madame Peggy MARTIN

Madame Peggy MARTIN a informé le Conseil Municipal qu'une réunion de la commission est prévue le 30 avril, l'occasion d'aborder plusieurs sujets : le flash info, l'abonnement à CANVA PRO et aussi la création d'une page Instagramme pour la commune en complément de la page Facebook.

➤ Commission Bibliothèque Madame Peggy MARTIN

Madame Peggy MARTIN a informé le Conseil Municipal qu'une réunion se tiendra à la bibliothèque le 29 avril, en présence de Madame Virginie GIROD, l'agent référent, ainsi que les bénévoles. Cette rencontre permettra de dresser un bilan, de renforcer le lien entre la commune et la bibliothèque, d'évoquer les évolutions envisageables ainsi que les besoins en accompagnement.

Elle précise également qu'un entretien téléphonique a eu lieu avec Madame Mélanie ARRIVÉ, référente « Rézo Lire » au SMAPS. Pour rappel, 18 bibliothèques adhèrent au Rézo Lire, qui propose un accompagnement et des formations à destination des agents comme des élus.

Plusieurs points positifs ont été soulignés par Madame Mélanie ARRIVÉ, notamment le désherbage réalisé, l'investissement et la motivation des bénévoles, ainsi que le dynamisme de notre agent référent, force de proposition, qui met en place différents ateliers. Le partenariat avec Savoie Biblio fonctionne également de manière satisfaisante.

L'emplacement de la bibliothèque municipale demeure toutefois le principal point négatif identifié.

## **7- Points divers :**

### **- Assemblée Générale « L'Arts en Chœur » :**

Madame le Maire a informé le Conseil Municipal qu'elle a assisté à l'assemblée générale organisée par l'association « L'Arts en Chœur ». Le bilan moral y a été présenté, mettant en évidence une baisse de fréquentation (35% en moins) ainsi qu'un faible nombre de demandes lors des journées du patrimoine. L'association a également sollicité l'aménagement du sas.

*Madame Solange MILLION-ROUSSEAU s'est interrogée sur la propriété des œuvres.  
Il lui a été répondu que celles-ci appartiennent à la commune.*

L'association a également souligné sa participation au forum des associations à Yenne, qui a suscité des retours très positifs. Enfin, des journées portes ouvertes seront organisées les 18 et 25 juillet ainsi que les 8 et 15 août 2026.

### **- Visite des locaux communaux :**

Une visite des locaux communaux par l'ensemble des élus est prévue le mercredi 3 juin

2026 à 19h.

**- Cérémonie du 08 mai :**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la cérémonie du 08 mai se déroulera à 9h45 et qu'un pot de l'amitié sera organisé à son issue.

La séance est levée à 22h10  
Affiché le 28 mai 2026

La secrétaire de séance,  
Laetitia GRUMIER



Le Maire,

Virginie GIROD

